COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE
Feuille d'informations municipales
N°291 du 06 novembre 2026

Cérémonie du 11 novembre : se souvenir, transmettre et ne pas oublier



Chères habitantes, chers habitants,

À l'occasion de la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918, le Conseil municipal et les Anciens Combattants d'Aussac-Vadalle vous invitent à participer nombreux à cette cérémonie du souvenir.
Ce rendez-vous est un moment important de notre vie citoyenne. Il nous permet de rendre hommage à toutes celles et ceux qui ont combattu et donné leur vie pour la France, ainsi qu'à toutes les victimes des conflits qui ont marqué notre histoire.

Au-delà de l'hommage rendu à nos anciens, cette cérémonie est l'occasion de faire vivre le devoir de mémoire. **Se souvenir, c'est comprendre le prix de la paix, mesurer la valeur de la liberté et transmettre aux générations futures les valeurs de solidarité, de fraternité et de respect.**

J'invite tout particulièrement les familles à venir accompagnées de leurs enfants. Il est essentiel que les plus jeunes puissent découvrir cette histoire, comprendre les sacrifices consentis et devenir, à leur tour, les passeurs de cette mémoire collective.
Votre présence, petits et grands, donnera tout son sens à ce moment de recueillement et de partage.

Le programme de la cérémonie :

- **11h15 :** rassemblement à la Croix d'Aussac, suivi du dépôt de gerbes au Monument aux Morts.
- **11h45 :** vin d'honneur offert par la municipalité et l'Amicale des Anciens Combattants à la Salle des Fêtes.

Comptant sur votre présence nombreuse, je vous adresse mes salutations les plus chaleureuses.

Le Maire
Gérard Liot

Recensement des jeunes :

Le recensement est obligatoire. Il concerne garçons et filles **dès l'âge de 16 ans**, et jusqu'au 3 mois au-delà de la date d'anniversaire. L'inscription se fait à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.
L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité de l'Etat. Cette démarche citoyenne permet l'inscription d'office sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Cérémonie du 05 décembre

Le Conseil Municipal et les Anciens Combattants de la commune vous invitent à la cérémonie commémorative du 05 décembre à 11h30 devant la stèle de la mairie à l'occasion de la Journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.
Un vin d'honneur sera offert par la municipalité, à la mairie, après la cérémonie.

CFAV

Le CFAV vous convie à sa soirée années 80's le **samedi 14 novembre 2026 à partir de 19h00** à la salle des fêtes de Vadalle (voir flyer).

Le CFAV est partenaire de l'AFM TELETHON et vous donne rendez-vous le **dimanche 13 décembre 2026 à 10h00** à la Salle des fêtes de Vadalle pour une marche solidaire au profit du Téléthon 2026. La marche sera suivie d'un repas Tartifl'hon à partir de 12h00 (voir flyer).



